

La VAP85

mode d'emploi

Accéder à un parcours diplômant sans le diplôme requis

La VAP date de 1985. Elle repose sur l'application du décret n°2013-756 du 19 août 2013 qui fixe les conditions de validations des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

À qui s'adresse la VAP85 ?

Pour bénéficier de la validation des acquis professionnels, il faut avoir interrompu sa formation initiale pendant au moins deux ans, et depuis trois ans en cas d'échec, et être âgé de 20 ans au moins, à l'exception des sportifs de haut niveau.

Vous devez constituer un dossier présentant « les connaissances, les méthodes et le savoir-faire acquis en fonction de la formation souhaitée ».

Le dossier servira de base à l'appréciation globale de la commission pédagogique.

Vous pouvez, selon votre projet de parcours de formation diplômante, demander une VAP85 avant l'entrée en formation ou au début de celle-ci

Cas particulier : Une VAP ne dispense pas de candidater à l'entrée en formation pour les Licences Professionnelles et les Master 2. Contacter en parallèle de la VAP85, le département pédagogique du diplôme

La procédure VAP85

Étape 1 : Consulter sur notre site*, les prés requis de la certification visée pour vérifier votre besoin d'une VAP85

Étape 2 : s'inscrire sur Diva
<http://dnf3.cnam.fr/diva/>

Étape 3 : rencontrer un conseiller

Étape 4 : être accompagné dans votre démarche

Étape 5 : rédiger et déposer votre dossier dématérialisé

Une VAP85 peut être associée à une demande de VES et de VAE

Prise en charge et tarifs

Tarifs VAP85 au Cnam de Paris

Forfait prise en charge individuelle	350 €
Forfait prise en charge employeur ou Opcv	1 000 €

Trois commissions VAP85 par an : juillet/novembre/janvier

S'informer sur la VAE et la VAP 85

Service information et orientation,
292, rue Saint-Martin. accès 5 Paris 3°
Horaires sur notre site *



***formation-paris.cnam.fr**

La VAP85

mode d'emploi

Quand faire sa demande de VAP ?

①	②	③
Parcours diplômant à la carte en unités d'enseignement capitalisables (UE)	Parcours diplômant en unités d'enseignement groupées (US)	Parcours diplômant par la validation des acquis de l'expérience (VAE)
VAP en amont ou en cours de parcours	VAP en amont de la formation	VAP incluse dans le dossier VAE

Témoignages

Isabelle, 45 ans
Titulaire d'un bac +2. Chargée de formation depuis dix ans. Elle souhaitait intégrer un master 2 formation des adultes - parcours analyse du travail et développement des compétences MR065p2. Grâce à son dossier "VAP85" elle a été dispensée des prérequis bac +4 et est entrée directement en master 2.

Paul, 37 ans
Titulaire d'un bac scientifique et 12 ans d'expérience. Il suit des cours en unités d'enseignement capitalisables (UE) de la licence parcours agro-industries (LG026) nécessitant un bac +2. Pour obtenir la délivrance de sa licence, il doit faire une demande de VAP85... maintenant ou après l'obtention de toutes les UE.